

Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu me faire part de votre exaspération quant à la politique de sécurité routière actuelle, laquelle se traduit avant tout par le déploiement de radars, désormais « invisibles » sur le territoire.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance, avec toute l'attention qu'il mérite, du courrier que vous m'avez fait parvenir.

A ce titre, je ne peux qu'être d'accord avec vous : une politique efficace de sécurité routière ne saurait se limiter à l'implantation de radars contrôlant la vitesse des automobilistes.

D'ailleurs, les progrès considérables observés en matière de sécurité routière n'ont pu être obtenus qu'en agissant sur les multiples facteurs d'un accident : les infrastructures (conception et entretien des routes), les véhicules (sécurité passive et active), et les comportements des usagers (formation, communication, respect des règles).

S'agissant en particulier des radars, ils ne sauraient être considérés ni comme unique facteur d'amélioration de la sécurité routière, ni comme seuls responsables des hausses conjoncturelles de mortalité routière. Les récents tristes chiffres d'augmentation de la mortalité routière ne sauraient donc être imputés à la seule inefficacité supposée des radars, visibles ou non.

Ceci ne masque pas pour autant la faillite totale de la politique actuelle du Gouvernement en matière de sécurité routière puisque les automobilistes vivent désormais toute sanction comme une profonde injustice.

Comme vous le savez, vous pouvez compter sur la volonté indéfectible de notre famille politique de ne pas créer un sentiment d'« hyper-répression » chez les usagers de la route, mais de défendre une position mesurée en matière de sécurité routière. C'est ce qui nous avait conduit en 2011, lorsque nous détenions la majorité parlementaire, à assouplir le système de récupération du permis à points pour les petites infractions, en prévoyant qu'en cas de perte d'un seul point, le conducteur le récupérerait dans un délai de 6 mois, au lieu d'un an auparavant, s'il ne commettait pas de nouvelle infraction.

Sachez-le également, la mise en place des radars de tous types étant de compétence réglementaire, et non législative, les parlementaires ne sont associés en rien aux décisions de l'exécutif en la matière, et n'ont aucune prise sur cette mesure.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sincères salutations.

**Marine BRENIER**

Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription des Alpes-Maritimes

Adjointe au Maire de Nice

01 40 63 95 11

Assemblée Nationale - 126 Rue de l'Université 75 355 Paris 7

<http://www.marinebrenier.fr/>